

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 juin 2014.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mai 2014**

**2014 R. 86** - Désignation de représentants de la Ville de Paris et de personnalités qualifiées au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement public de la Maison des pratiques artistiques amateurs - Auditorium Saint-Germain, ainsi que du Directeur de l'Etablissement.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 6 mai 2014 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Article 1 : Sont désignés pour représenter la Ville de Paris au sein de l'Etablissement public de la Maison des pratiques artistiques amateurs - Auditorium Saint-Germain (Conseil d'administration) :

Mme Pauline VERON,  
Mme Nathalie MAQUOI,  
M. Etienne MERCIER,  
M. Alexandre VESPERINI,  
Mme Florence BERTHOUT.

Article 2 : Sont désignées les personnalités qualifiées ci-après au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement public de la Maison des pratiques artistiques amateurs - Auditorium Saint-Germain (Conseil d'administration) :

Mme Anne SAUVAGE,  
Mme Tatiana BREIDY,  
M. Dominique BOUTEL.

Article 3 : M. Guillaume DESCAMPS est désigné pour être nommé par le Président du Conseil d'administration de l'Etablissement public de la Maison des pratiques artistiques amateurs - Auditorium Saint-Germain, en qualité de Directeur de l'Etablissement public local.